



Emploi et chômage des adultes en situation de handicap à La Réunion

L'emploi des personnes en situation de handicap

La loi ([loi OETH 2018 au bout de ce lien](#)) impose que tout employeur du secteur privé, comme tout établissement public à caractère industriel et commercial occupant 20 salariés ou plus, doit employer, dans une proportion de 6 % de son effectif salarié, des personnes en situation de handicap, ayant une Reconnaissance de leur Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH). Si cette proportion n'est pas atteinte, l'employeur verse une contribution financière à l'Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) ou au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). L'employeur peut s'acquitter partiellement de son obligation en accueillant des personnes handicapées dans le cadre d'un stage, ou en concluant des contrats de sous-traitance avec des Entreprises Adaptées ou des Etablissements ou Services d'Aide par la Travail (ESAT). Les entreprises qui ne réalisent aucune action en faveur de l'emploi des personnes handicapées depuis plus de trois ans doivent verser une sur-contribution, équivalant 1500 fois le SMIC horaire par bénéficiaire de l'obligation d'emploi manquant.

Dans le secteur privé

En 2019, 1 627 travailleurs en situation de handicap étaient repérés dans les entreprises privées de La Réunion.

En 2021, 36 personnes ont bénéficié d'une aide de l'Agefiph dans le cadre de leur contrat d'apprentissage (soit le double de l'année précédente), quand 14 autres en ont bénéficié suite à la signature d'un contrat de professionnalisation (même chiffre que l'année précédente). Ces aides ont pour objectif d'encourager les employeurs privés à recruter des personnes en situation de handicap.

Dans le secteur public

En 2022, 2516 travailleurs en situation de handicap, bénéficiaires de l'obligation d'emploi, étaient recensés dans la fonction publique à La Réunion. Ils étaient 2340 en 2021.

Parmi les 3 fonctions publiques, le taux de 6% est presque atteint par la fonction publique territoriale (tableau ci-dessous). En France entière, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur public était de 5,4% en 2022, et de 5,9% à La Réunion.

Taux d'emploi direct de personnes handicapées dans la fonction publique à La Réunion

Taux d'emploi de personnes handicapées	2016	2019	2020	2021	2022
<i>dans la Fonction publique de l'Etat</i>	3%	3,0%	3,0%	3,6%	3,3%
<i>dans la Fonction publique hospitalière</i>	5,8%	5,1%	5,1%	5,2%	5,5%
<i>dans la Fonction publique territoriale</i>	4,6%	6,0%	5,7%	5,8%	6,2%
Taux dans les 3 fonctions publiques -La Réunion	4,8%	5,6%	5,4%	5,5%	5,9%
Taux dans les 3 fonctions publiques -France	x	5,5%	5,6%	5,4%	5,4%

Source : FIPHFP, exploitation CREAI

L'emploi protégé : ESAT, entreprise adaptée, emploi accompagné

ESAT

L'ESAT, établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT) est de loin le plus répandu et le plus connu des dispositifs d'emploi adaptés au handicap.

11 ESAT, établissement médico-social, proposent 979 places, pour réaliser des activités productives et un soutien médico-social (tableau ci-dessous), à destination de travailleurs dont la capacité de travail est inférieure d'un tiers à celle d'une personne n'étant pas en situation de handicap. Les personnes handicapées sont orientées vers un ESAT par la Commission des droits et de l'autonomie de la personne handicapée de la MDPH.

Les usagers-travailleurs n'ont pas le statut de salarié. L'ESAT leur verse une rémunération directe comprise entre 55 et 110% du SMIC.

En 2022, le taux d'équipement en places d'ESAT atteint à peine 2,2 places pour mille adultes, quand il est de 3,6 places pour mille adultes en France entière.

Nombre de places installées en ESAT selon le type de déficiences en 2022 à La Réunion

Type de public accompagné	Nombre de places
Agrément pour tous publics	732
Déficiences Intellectuelles	247
Total	979

Source : FINESS, exploitation CREAI

Les entreprises adaptées

L'entreprise adaptée permet à un travailleur reconnu handicapé par la MDPH d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à ses capacités.



La spécificité de l'entreprise adaptée est d'employer au moins 55% de travailleurs handicapés. A partir de 2023, un plafond prévoit d'y limiter à 75% la part des travailleurs handicapés, pour favoriser la mixité. Le travailleur handicapé a le statut de salarié. Il est soumis aux mêmes règles que les autres salariés (congrés, protection sociale, chômage, retraite). En contrepartie, l'entreprise adaptée peut percevoir des aides financières, comme une aide au poste de l'ordre de 16.000 euros annuels par travailleurs en situation de handicap. Le travailleur handicapé perçoit une rémunération au moins égale au Smic mensuel net.

A La Réunion, on recense 7 entreprises adaptées sur 9 implantations, qui employaient en 2022 (comme en 2021), 116 personnes en situation de handicap.

Les entreprises adaptées de La Réunion en 2022

Nom de l'entreprise adaptée	Commune d'implantation	Nombre de salariés déclarés fin 2022	dont salariés en situation de handicap	Nombre de CDD TREMPILIN	Domaine d'activité
GP entretien	Saint-Pierre	15	10	8	Nettoyage, rénovation peinture
Handirect Réunion	Saint-Paul	4	4	2	Travaux administratifs divers
Les Tidalons	Sainte-Clotilde	65	54	14	Nettoyage industriel, transport
	Saint-Pierre	4	3		Cartonnerie
	Le Port	13	8		Nettoyage industriel
Initiatives OI	Le Port	4	3	2	Valorisation palettes
SORENET	Saint-Paul	13	13	2	Blanchisserie
Bel Anse	Petite Ile	17	16	0	Agro-alimentaire, transport
Experts EA 03	Saint Denis	6	5	3	Travaux administratifs divers
Total	La Réunion	141	116	31	x

Source : DEETS

A La Réunion, 6 entreprises adaptées expérimentaient les CDD Tremplins en 2022. Ces CDD permettent d'accompagner les salariés d'entreprise adaptée vers l'entreprise ordinaire sur une période de 4 à 24 mois.

L'emploi accompagné

L'emploi accompagné est un dispositif récent, qui fournit un appui aux personnes en situation de handicap pour leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Les prestations comprennent un soutien et un accompagnement individualisé du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

Un dispositif existe à Saint-Paul depuis 2018. Il suivait 194 adultes fin 2022, dont la moitié avec déficience intellectuelle, 16% avec troubles du psychisme et 15% avec des troubles du spectre de

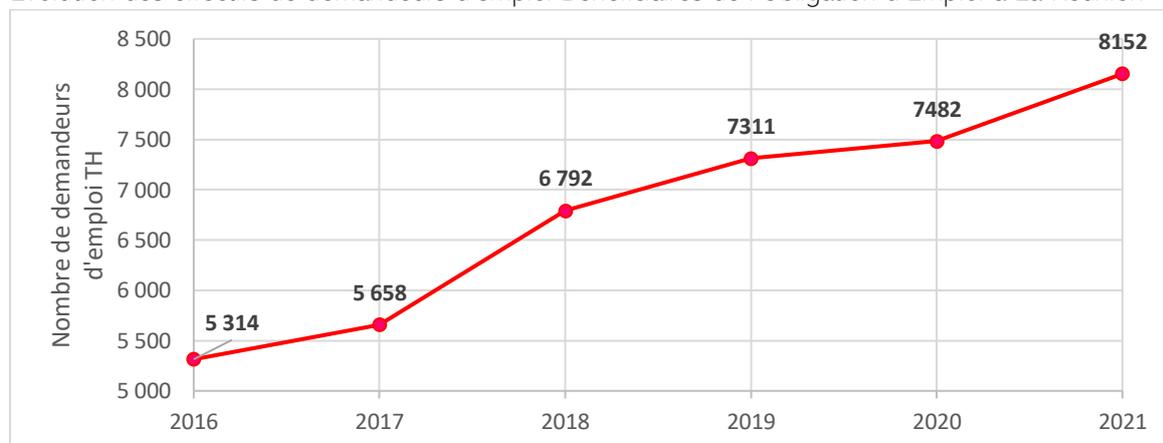
l'autisme. Un tiers des adultes avait moins de 25 ans. 35% des personnes suivies bénéficiaient d'un contrat de travail, et 58% étaient au chômage.

A La Réunion, on ne compte aucun établissement ou service de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle, qui contribuent à l'orientation professionnelle, la formation d'adultes ou au retour à l'emploi de personnes en situation de handicap. Cependant, 4 dispositifs fournissent des Prestations d'Appui Spécifique (PAS) afin d'«apporter un appui expert au conseiller à l'emploi, référent de parcours, permettant d'identifier précisément les conséquences du handicap au regard du projet professionnel de la personne et les moyens de le compenser». En 2019, 165 personnes en ont bénéficié.

Le chômage des personnes en situation de handicap à La Réunion

En 2021, on comptait 8 152 demandeurs d'emploi repérés comme étant en situation de handicap par Pôle Emploi. Ils étaient 7 842 en 2020. Les personnes en situation de handicap représentent 5% des demandeurs d'emploi de La Réunion, alors qu'en France, ils sont presque 8% des demandeurs d'emploi.

Evolution des effectifs de demandeurs d'emploi Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi à La Réunion



Source : Tableau de bord AGEFIPH

Parmi ces 8 152 demandeurs d'emploi en situation de handicap, 31% bénéficie de l'AAH.

Ces demandeurs d'emploi en situation de handicap, bénéficiant de l'obligation d'emploi (BOE) ont un profil différent des demandeurs d'emploi en général (tableau ci-dessous). On y compte par exemple moins de femmes, et plus de personnes de 50 ans et plus. Ils sont aussi plus touchés par le chômage de longue durée. Presque 30% de ces demandeurs d'emploi recherchent un poste dans les services à la personne et à la collectivité, et 13% souhaitent un poste dans l'agriculture.

Caractéristiques des demandeurs d'emploi Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) et tout public à La Réunion en 2021

BOE		Tout public
41%	 FEMMES	52%
52%	50 ANS ET + 	30%
32%	NIVEAU < CAP	26%
26%	 BAC ET +	37%
47%	FAIBLE NIVEAU DE QUALIFICATION (MANOEUVRE, OS, EMPLOYÉ NON QUALIFIÉ)	43%
66%	DE DEPUIS AU MOINS UN AN	57%
37%	DE DEPUIS AU MOINS TROIS ANS	30%
1246 jours	ANCIENNETÉ MOYENNE D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE	997 jours

Source : Pôle Emploi, exploitation Agefiph

Cap Emploi

Les travailleurs en situation de handicap peuvent être accompagnés par Cap emploi, un organisme de placement spécialisé, exerçant une mission de service public. Cap Emploi prépare les demandeurs à l'emploi, les accompagne de façon durable dans l'emploi et pour le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En 2021, Cap Emploi La Réunion a permis le maintien dans l'emploi de 204 travailleurs, soit moins qu'en 2020, et alors qu'en 2018, 260 avaient pu être maintenus.

Parmi ces 200 personnes, un quart a été maintenu dans la fonction publique.